

versé avant d'en faire l'émission, mais ici le Parlement déclare à ceux-là qui désiraient faire un placement de leurs fonds que des actions au chiffre de 100 millions sont entièrement acquittées, bien qu'à toute évidence elles ne soient aujourd'hui d'aucune valeur, et, comme le dit mon honorable ami de Welland, MM. Mackenzie, Mann and Company, Limited, auront dans les mains 60 à 65 millions de ce stock. Après un examen de ces valeurs et des biens de la compagnie, le Parlement viendrait déclarer que ce capital de 100 millions d'actions acquittées a une valeur qui repose sur celle des actions que le pays et Mackenzie, Mann and Company, Limited, vont détenir.

J'ai un autre motif de m'opposer à ces résolutions. Je regrette beaucoup de n'avoir pu suivre la discussion de cette affaire, par la raison que mes remarques vont perdre de leur poids; mais il me semble que le Gouvernement aurait dû se placer à un tout autre point de vue relativement à cette entreprise. Le Gouvernement a la visite, aujourd'hui, de la Mackenzie, Mann and Company, Limited, autrement dit de MM. Mackenzie et Mann. On pourra bien prétendre qu'il s'agit du Canadian-Northern, mais ce n'est point le Canadian-Northern, sauf en tant que le Canadian-Northern, la Mackenzie, Mann and Company, Limited, et MM. Mackenzie et Mann sont une seule et même personnalité sous différents noms. Le Canadian-Northern veut dire la Mackenzie, Mann and Company, Limited, et il veut dire MM. Mackenzie et Mann, de même que sous le nom de Mackenzie, Mann and Company, Limited, se dissimulent MM. Mackenzie et Mann. Je ne trouve pas à redire à ce que ces hommes donnent différents noms à leurs différentes entreprises; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en parlant du Canadian-Northern, c'est de la Mackenzie, Mann and Company, Limited, que nous parlons, et qu'en parlant de la Mackenzie, Mann and Company, Limited, c'est de MM. Mackenzie et Mann qu'il s'agit. Ils ont eu de bonnes raisons, je suppose, d'agir ainsi. Cela leur a permis sans doute de trouver plus facilement les fonds nécessaires à leurs diverses entreprises, et je ne les en blâme point.

Toujours est-il qu'ils n'ont vendu au public aucune des actions du Canadian-Northern; ils les ont gardées pour eux-mêmes, à la différence de ce qui se passe dans le cas des autres compagnies, dont le capital est distribué. Il me semble qu'au lieu de porter à 100 millions un capital déjà majoré, le Gouvernement aurait dû le réduire à un chiffre qui représenterait la somme à dé-

boursier pour un rachat des biens de la compagnie. Cette somme ne dépasserait guère 5 ou 10 millions. Aux acheteurs de titres, on nous demande de déclarer que les biens de la compagnie valent 100 millions et que ce capital n'a plus à répondre à un appel de fonds. Voici ce que le Gouvernement aurait dû répondre à MM. Mackenzie et Mann: Nous nous rendons parfaitement compte de l'importance de cette entreprise pour le peuple du Canada; nous savons que vous avez été des hommes entreprenants et que vous avez droit à notre considération; mais votre entreprise est aujourd'hui tellement compromise que vous ne pouvez vous tirer d'affaires sans une aide de l'Etat, à qui vous n'avez à offrir que des biens valant 10 millions. Si donc nous vous aidons à sortir d'embaras, toutes vos actions devront être cédées à un commissaire qui les gardera en garantie des engagements que vous prenez.

Il y a une autre considération que l'on aurait dû, il me semble, faire valoir, et que le Gouvernement devait ne pas perdre de vue, c'est qu'il existe dans le pays une tendance à vouloir que le Gouvernement prenne possession et mette lui-même en service un chemin de fer qui va de l'Atlantique au Pacifique. Déjà le peuple canadien possède, avec l'Intercolonial, 1.800 milles de voies ferrées; il se construit à l'heure qu'il est une ligne de près de 500 milles qui, de la Saskatchewan, se rendra à la baie d'Hudson, et il se peut que d'ici à cinq ans le peuple soit d'avis d'étendre ce réseau de façon à ce qu'il aille de l'Atlantique au Pacifique. Ne serait-il pas opportun de confier à un commissaire ou à une compagnie d'administration la totalité de ce capital, qui ne serait plus de 100 millions, mais de 10 millions, afin de garantir le peuple canadien de la responsabilité qu'il assume en endossant les obligations de la compagnie pour 45 millions. Si, par exemple, le peuple décidait d'ici à cinq ans de prendre possession des voies ferrées du Canadian-Northern, il le pourrait faire moyennant attribution à la ligne d'une valeur n'excédant pas 5 à 10 millions, la seule valeur que l'on puisse assigner aujourd'hui aux biens de la compagnie. Je ne dis pas que dans cinq ans le peuple canadien voudra prendre possession de ce réseau, mais ils devraient en avoir le droit, si tel était son désir. Il en assume les dettes et il donne du prix à cette propriété, s'il est possible qu'elle en puisse avoir. Sans l'aide du Gouvernement, le réseau n'est d'aucune valeur, et la compagnie serait mise en liquidation, selon une